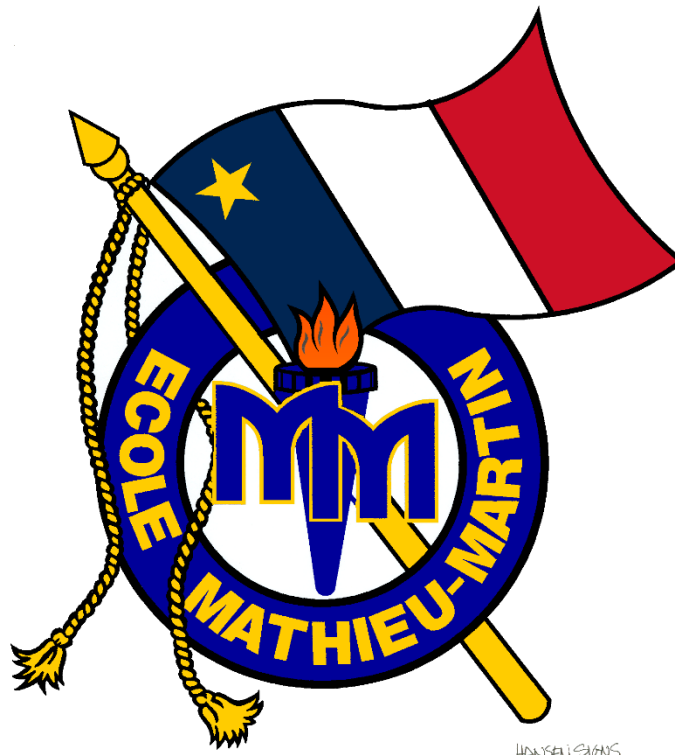


École Mathieu-Martin

Matadors et Vedettes



PLAN OPÉRATIONNEL COVID

SAISON 2020-2021

ACCUEIL DES PARTIES À DOMICILE

ANNEXE-Fiche de contrôle
Table des matières

Introduction.....	3
Dénégation de responsabilité	3
Processus de fonctionnement.....	3
Dépistage / Désinfectage des mains	3
Port du masque	4
Liste des présences des joueurs, spectateurs et autre / Accueil.....	4
Vestiaires	4
Banc des joueurs	5
Spectateurs durant les parties (Accueil).....	5
Individu qui développe symptômes pendant une partie	5
Conséquence de ne pas suivre le plan	6
Outil de dépistage	6

ANNEXE-Fiche de contrôle

Introduction

Le groupe de hockey Mathieu-Matin a travaillé en collaboration avec Hockey Nouveau-Brunswick, Hockey Canada et les lignes directrices du gouvernement du Nouveau-Brunswick pour s'assurer qu'à chaque étape de notre retour, la sécurité de nos joueurs, entraîneurs, administrateurs et bénévoles soit au centre de notre plan et de notre prise de décisions. Ce plan vise à rendre le retour au hockey fluide tout en améliorant l'expérience. Le plan d'opération a été soigneusement élaboré pour s'assurer que la santé et la sécurité de chaque participant sont la principale priorité.

La situation en cas de pandémie et les conseils de Santé publique du Nouveau-Brunswick sur les mesures de sécurité sont fluides et peuvent changer au cours de la mise en œuvre du plan. Il est particulièrement important pour chaque participant de s'auto-surveiller les symptômes tous les jours et de respecter les mesures de sécurité décrites dans le plan opérationnel. Revenons au hockey et prenons soin les uns des autres pendant que nous nous amusons en sécurité.

Ce plan spécifique sera pour le fonctionnement des parties à domiciles durant l'année scolaire 2020-2021. Nous serons responsables de suivre les consignes de Hockey NB, de l'installation municipale, de la Santé publique et de l'ASINB.

Dénégation de responsabilité

L'information contenue dans le présent document est à jour au moment de la publication et est conforme aux lignes directrices du gouvernement du Nouveau-Brunswick en matière de santé publique, ainsi qu'au document sur la sécurité et les protocoles de Hockey Canada. Toutefois, les recommandations peuvent changer selon les rapports locaux, provinciaux et nationaux COVID-19; les ressources locales devraient également être consultées pour obtenir des renseignements à jour.

Lorsque quelque chose dans ce document entre en conflit avec les lignes directrices de la santé publique, les membres doivent se conformer à la santé publique et s'adapter au besoin au fur et à mesure que l'information changera ; des efforts seront assurés pour modifier ce document au besoin.

Les renseignements figurant dans ce document ne sont pas destinés ou sous-entendus pour remplacer les conseils médicaux professionnels, le diagnostic ou le traitement. L'École Mathieu-Martin et ses membres ne font aucune représentation et n'assument aucune responsabilité à l'égard de leurs renseignements concernant COVID-19, car les circonstances changent constamment, et toute information sur COVID-19 devrait être obtenue auprès de votre Régie de la santé publique.

Processus de fonctionnement

Ce plan opérationnel s'applique pour la saison 2020-2021. Nous y ferons des mises à jour au besoin puisque la situation avec la Covid 19 change régulièrement.

Pendant les heures d'ouverture, le personnel, les entraîneurs et les joueurs suivront toutes les règles établies par la ville de Dieppe concernant le déplacement des joueurs à l'intérieur de l'installation, ainsi que le port du masque obligatoire jusqu'à ce qu'est le temps d'embarquer sur la glace. En cas de problème, veuillez communiquer avec M. Luc LeBlanc, chef du département en éducation physique à l'école Mathieu-Martin au 856-2774.

******Retour aux matchs de la saison régulière (Plan de retour de l'ASINB-COVID 19 – Version du 29 octobre 2020) :***
Les écoles pourront jouer sur un cycle de 7 jours. C'est-à-dire, une équipe pourra jouer contre une autre école à plusieurs reprises durant la première semaine (dimanche à samedi) et par la suite, contre un autre adversaire lors du prochain cycle de sept jours qui commence le dimanche. En faisant ce changement, chaque équipe pourra organiser des matchs contre une seule autre école pendant une semaine, et au cours d'une période de 14 jours, elle aura seulement besoin de garder un registre de contact de deux équipes.

Dépistage / Désinfectage des mains

Avant chaque partie, tous les participants et entraîneur devront se poser les questions COVID (Voir Annexe A)

ANNEXE-Fiche de contrôle

- Le dépistage passif est la méthode utilisée avec tous les athlètes et entraîneurs. Chacun sera responsable de répondre au questionnaire COVID établi par la Santé publique du Nouveau-Brunswick. Ce guide sert de guide pour les utilisateurs afin de le réviser à la maison avant tout déplacement dans un espace public.
- En entrant dans l'aréna, chaque participant doit se désinfecter les mains. Un distributeur de désinfectant est situé à l'entrée de chaque installation. Du désinfectant à main doit être disponible pour les participants durant toute la durée de l'activité. Il est donc recommandé que vos joueurs ont leur propre bouteille pour utiliser dans les vestiaires après la partie.

Port du masque

Depuis le 7 septembre 2020, le port d'un masque ou couvre-visage est obligatoire à l'intérieur des installations récréatives municipales de la Ville de Dieppe. Le port du masque est également obligatoire en tout temps dans les vestiaires et il sera possible de l'enlever juste avant de placer son casque protecteur pour embarquer sur la glace. Dès le retour dans les vestiaires, le masque doit être replacé, sans exception. Il sera de notre responsabilité en tant qu'équipe de s'assurer que tous nous joueurs, entraîneurs et accompagnateurs suivent les protocoles mis en place par la Ville de Dieppe.

Tous les parents accompagnateurs, visiteurs qui seront aux parties devront garder le masque en tout temps et assurer la distanciation entre chaque personne.

Liste des présences des joueurs, spectateurs et autre / Accueil

- Les Matadors et Vedettes seront responsable de fournir à la Ville de Dieppe :
 - La liste de tous les joueurs qui joueront à la partie pour l'équipe maison et l'équipe visiteur, et ce 72 heures avant la partie.
 - La liste du personnel entraîneur, arbitres, gardien de sécurité (si applicable), gérant d'horloge / annonceur, et autres bénévoles qui auront accès à l'aréna, et ce 72 heures avant la partie (dans la mesure du possible).
 - La liste des 2 parents par joueurs local (et numéro de téléphone), et ce 72h avant la partie
 - Dans la mesure du possible, la liste des 2 parents (avec numéro de téléphone) sera également disponible à l'avance.
- Pour la gestion des parents accompagnateurs (spectateurs), une table sera installée à l'entrée de l'aréna avec toutes les listes de contrôle. Pour chaque partie, 2 agents de liaisons du covid seront au poste. L'équipe locale devra assurer le contrôle de ses propres membres, de même que l'équipe visiteur pour les leurs. Il y aura donc la nécessité de 2 différentes lignes, 1 par équipe. Ces listes devront être remises à l'hôte de l'installation après chaque partie. Le nom de chaque joueur sera inscrit sur cette liste et 2 cases d'accompagnateurs par joueurs seront aussi indiquées sur le document (Voir annexe)
 - Un maximum de 2 accompagnateurs par joueurs sera permis durant la première phase de de ce plan opérationnel.
 - Si la Ville de Dieppe nous donne l'autorisation d'augmenter le nombre de visiteurs, nous ferons une modification à notre fonctionnement afin de s'assurer le bon déroulement et le respect des protocoles établis.

*Heure d'accès à l'intérieur de l'établissement :

*30 minutes avant l'heure de l'échauffement : Gardiens, 1 entraîneur, les 2 agents de liaison covid (de chaque équipe)

*20 minutes avant l'heure de l'échauffement : Joueurs, entraîneurs-personnel d'équipe

*15 minutes avant l'heure de début de partie : Spectateurs (2 parents par joueur)

Vestiaires

- Un maximum de 20 athlètes (y compris les gardiens de but), tout en portant des masques, seront autorisés par vestiaire. Nous utiliserons 2 vestiaires par séance au Centre AJL sur la surface St-Anselme et à l'UNIPlex sur la surface UNI.

ANNEXE-Fiche de contrôle

- Le vestiaire 6 à l'UNIPlex est le vestiaire désigné pour les Matadors et Vedettes. L'entrepôt d'équipement se trouve directement dans ce vestiaire.
- Le bureau des entraîneurs est adjacent à ce vestiaire. Un maximum de 4 personnes sera permis en même temps dans le bureau des entraîneurs. Nous utiliserons également 1 vestiaire pour les entraîneurs car nous n'aurons pas plus de 4 entraîneurs par séance.
- Tous les joueurs et entraîneurs vont respecter les règles sociales de distanciation. Les jeunes se dirigeront sur la glace en maintenant la distanciation sociale.
- Après les séances sur glace, les jeunes quitteront le vestiaire de la glace 1 à la fois pour éviter la congestion dans le couloir et faciliter la distanciation sociale. Les jeunes auront 10 minutes pour se déshabiller et quitter l'établissement.
- L'utilisation des douches est interdite. Les athlètes partiront par la sortie assignée par l'installation. Les parents peuvent attendre leurs enfants dans le stationnement.
- Avant de quitter les lieux, les participants auront l'option de déposer leur équipement dans l'entrepôt spécialement conçue pour le groupe en question.

Banc des joueurs

Selon les protocoles de la Ville de Dieppe, l'utilisation complète du banc des joueurs est désormais autorisée dans leur établissement avec les critères suivants :

- Les participants au banc d'équipe doivent effectuer une rotation régulière.
- Lorsqu'il est sur le banc, le gardien de but remplaçant doit porter un masque.
- Les joueurs blessés qui ne participent pas au match ne sont pas autorisés sur le banc.
- Il est interdit de cracher pendant l'utilisation du banc.
- S.V.P. limiter le nombre d'entraîneurs sur le banc.
- Les entraîneurs doivent porter le masque en tout temps pendant qu'ils sont avec les joueurs au banc d'équipe.
- Aucun regroupement autour du banc avant le début des périodes.

*****Document Tourisme, Patrimoine & Culture – Direction du Sport et des Loisirs du Nouveau-Brunswick, foire aux questions COVID-19 du 16 octobre, 2020, point 12 et document Retour au hockey Version 3.0 hockey NB.**

***** Plan de retour de l'ASINB-COVID 19 – Version du 29 octobre 2020 : On recommande un maximum de trois membres du personnel et lorsqu'ils sont derrière le banc, les entraîneurs doivent porter leur masque.**

Spectateurs durant les parties (Accueil)

L'association des sports interscolaires (ASINB) nous donne la directive de respecter les limites émises par la Ville / Aréna où nos parties seront jouées.

***** Plan de retour de l'ASINB-COVID 19 – Version du 29 octobre 2020 : Les spectateurs seraient permis dans les installations louées (comme les arénas) à condition de suivre les protocoles desdites installations.**

La Ville de Dieppe autorise présentement 2 parents accompagnateurs par joueurs dans ses installations. Nos équipes consistent de 18 joueurs par parties. Le montant maximal de spectateur sera donc de 36 par équipes, pour un total de 72. Les spectateurs devront garder leur masque dans les gradins en tout temps. Un espace désigné pour les spectateurs sera indiqué sur chaque surface de glace.

Individu qui développe symptômes pendant une partie

Si un membre de l'équipe développe soudainement des symptômes, nous contacterons immédiatement les parents ou tuteurs du jeune et leur dirons qu'ils doivent venir le chercher. Le jeune sera immédiatement mis en isolation avec un

ANNEXE-Fiche de contrôle

masque pour attendre leurs parents. Ils ne seront pas autorisés à revenir au jeu tant qu'ils n'auront pas suivi toutes les directives de Santé publique.

Conséquence de ne pas suivre le plan

Toutes les directives du plan opérationnel doivent être suivies par les participants, les entraîneurs et les parents. Quiconque n'y adhère pas recevra un avertissement pour la première infraction et une suspension pour une deuxième infraction. Si l'action est considérée comme un risque pour la santé d'un autre membre de l'association, une expulsion automatique sera évaluée.

Outil de dépistage

Le dépistage doit être effectué avant chaque session.

Si vous répondez oui à une ou plusieurs de ces questions, veuillez appeler le 811 pour une évaluation plus approfondie par une infirmière. Un participant n'est pas autorisé à participer ou à assister à l'installation.

Nom: _____ Date: _____ Heure _____

: Avez-vous une fièvre supérieure à 38 degrés ou avez-vous de la fièvre? Oui Non

Avez-vous un nouveau début d'aggravation de la toux chronique? Oui Non

I. Avez-vous voyagé à l'extérieur des provinces de l'Atlantique au cours des 14 derniers jours? Oui Non

II. Avez-vous été en contact étroit (à moins de 6 pieds) avec une personne ayant un cas confirmé de COVID-19? Oui Non

III. Avez-vous été en contact étroit (à moins de 6 pieds) avec quelqu'un qui est revenu de n'importe où en dehors des provinces de l'Atlantique au cours des 14 derniers jours et qui a une fièvre supérieure à 38 ° C, une nouvelle toux ou une toux qui s'aggrave? Oui Non

Avez-vous l'un des symptômes suivants?

- Fièvre (c.-à-d. Frissons, sueurs) Oui Non
- Toux ou aggravation d'une toux antérieure Oui Non
- Mal de gorge Oui Non
- Maux de tête Oui Non
- Essoufflement Oui Non
- Douleurs musculaires Oui Non
- Éternuements Oui Non

ANNEXE-Fiche de contrôle

- Congestion nasale / nez qui coule Oui Non
- Voix rauque Oui Non
- Diarrhée Oui Non
- Fatigue inhabituelle Oui Non
- Perte de l'odorat ou du goût Oui Non
- Lésions rouges, violettes ou bleuâtres, sur les pieds, les orteils ou les doigts sans cause claire ? Oui Non



Date : _____ **Endroit :** _____ **Personne de liaison COVID MM :** _____

No .	Nom de famille	Prénom	No. Tél.	Parent 1/no. contact	Parent 2/no. contact
1	Duffy	Xavier			
2	Prillo	Antoine			
3	Daigle	Zachary		Jean-Marc Daigle 380-4819	
4	Gallant	Joël		Paul Gallant – 866-8692	Nicole Gallant – 381-9114
7	Melanson	Alex			
9	Saulnier	Sébastien			
10	Godin	Yannick			
11	Hébert	Maxime			
12	Babineau	Evan			
14	Melanson	Simon			
16	Richard	Samuel		Helene Nadeau 780-228-2889	Andre Richard 780-228-2888
17	Duguay	Zachary		Tania Arseneau 863-9619	Paul Andre Duguay 227-0771
18	Boucher	Noah			
19	Arsenault	Mathieu			
20	Doiron	Maxime			
21	Bourque	Nicholas			
22	Richard	Alexandre			
23	Godbout	Tristan			
27	Drisdelle	Philippe			
31	Basque	Guillaume		Annie Chiasson	

ANNEXE-Fiche de contrôle

Personnel-comité	Club Matadors
Eric Prillo (866-3338)	Entraîneur chef (Présent : _____)
Alex Collette (229-1030)	Entraîneur adjoint (Présent : _____)
Phil Vachon (232-1212)	Entraîneur adjoint (Présent : _____)
Léon LeBlanc-(852-0944)	Préposé à l'équipement (Présent : _____)
Joel Viger (871-0458)	Responsable du programme sport-étude/Co-gérant (Présent : _____)
?	Co-gérant (Présent : _____)
_____	Agent(e) liaison covid MM